



Fiche de renseignements

ALSH Les Lilas

Date de l'inscription :/...../.....

Nom et prénom :

Âge :

Sexe : Garçon
 Fille

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse complète :

Établissement scolaire :

Classe :

Les parents

Père

Mère

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Tel Domicile :

Tel Domicile :

Tel Portable :

Tel Portable :

Mail :

Mail :

Adresse :

Adresse :

Profession :

Profession :

Les frères et sœurs

Nom et prénom : Date de naissance :

Nom et prénom : Date de naissance :

Nom et prénom : Date de naissance :

Nom et prénom : Date de naissance :

Au premier coup d'œil (Cadre réservé à l'administration)

Régime alimentaire :

Allergies/PAI :

Aide aux temps libre :

.....
.....
.....

.....
.....
.....

Oui Non

Droit à l'image :

Oui Non

Autorisations parentales

Départ de l'enfant/jeune

J'autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant

Nom et prénom : tel :

Nom et prénom : tel :

Nom et prénom : tel :

Nom et prénom : tel :

J'autorise mon enfant à quitter seul la structure aux horaires autorisés (pour les plus de dix ans uniquement et en indiquant à la direction en amont les dates concernées)

Oui

Non

Photo et vidéo

J'ai autorisé la Maison Pour Tous Léo Lagrange à photographier et filmer mon enfant.

Oui

Non

Autres

Les deux parents sont-ils titulaires pleinement et conjointement de l'autorité parentale ?

Oui (en cas de décision de justice limitant l'autorité parentale, joindre la copie de l'acte correspondant)

Non (joindre obligatoirement la copie du justificatif correspondant : décision de justice, etc...)

Le cas échéant, Nom et prénom de toute autre personne titulaire de l'autorité parentale :

Adresse :

N° Sécurité Sociale :

N° CAF* ou MSA :

Assurance Responsabilité Civile :

N° de contrat :

Fait à

le.....

Signature du ou des titulaires de l'autorité parentale :

*Pensez à transmettre le document « aide au temps libre » pour les familles qui en sont bénéficiaires.

Fiche sanitaire



L'enfant

Date de l'inscription :/...../.....

Nom et prénom :

Garçon

Âge :

Fille

Date de naissance :

Vaccinations

Se référer au carnet de santé du jeune ou aux certificats de vaccination.

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

Vaccins obligatoires	OUI	NON	Dates derniers rappels	Vaccins recommandés	OUI	NON	Dates derniers rappels
Diphtérie				Hépatite B			
Tétanos				Rougeole			
Polio				Oreillons			
				Rubéole			
				Coqueluche			
				Autres (précisez)			

Renseignements médicaux concernant votre enfant

Problème de santé (Asthme, allergies, autre):

Régime alimentaire :

Attention !

En cas de problèmes de santé rencontrés par votre enfant, sa participation aux activités de la structure pourra être subordonnée à l'établissement d'un Protocole de Soins d'Urgence pour l'Accueil en Collectivité (PSUAC) ou d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

En dehors d'un PSUAC ou d'un PAI, l'administration d'un traitement médicaux est conditionné à une autorisation parentale écrite accompagnée d'une ordonnance médicale justifiant du dit traitement et de ses modalités. Recommandations particulières (ex. : port de lunettes, antécédents médicaux...)

Encore un dernier effort ☺



Nom, adresse et numéro de tél. du médecin traitant de votre enfant :

Je soussigné(e),

Responsable légal de l'enfant

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de votre enfant.

Date :/...../.....

Signature du ou des titulaires de l'autorité parentale :

IMPORTANTES

- Une inscription validée c'est un dossier complet
- Paiement à l'inscription
- Adhésion à l'année Léo Lagrange Pau obligatoire : 20€ individuel ; 25€ famille (plus de détail sur le bulletin d'adhésion Léo Lagrange)

Informations ALSH Les Lilas



Pour valider l'inscription de votre enfant, merci de ramener ces documents dûment complétés :

- La fiche de renseignements (fournie par Léo Lagrange)
- La copie de la pièce d'identité du responsable légal de l'enfant
- La copie de la carte vitale dont dépend l'enfant
- La copie des vaccins de l'enfant
- La copie de l'assurance Responsabilité Civile de l'enfant en cours de validité
- Attestation d'ATL (Aide au Temps Libre) ou tout autre documents de prise en charge CCAS, CASI, SDSEI, etc.

Si vous êtes concerné :

- La copie du jugement de la garde de l'enfant s'il en existe un
- La copie du PAI en cas de difficulté de santé
- La copie de l'attestation CAF si l'enfant bénéficie de l'AEH (Allocation Enfant Handicapé)

Nos horaires d'ouverture de l'ALSH les LILAS :

Les mercredis et les vacances scolaires : **de 7h30 à 18h30**

Nos horaires d'ouverture du CLAS :

Les lundis et jeudis en période scolaire : **de 17h à 18h30**

Nos permanences bureau :

En période scolaire → Les lundis et Jeudis **de 14h à 17h**

→ Les mercredis **de 9h à 12h et de 16h à 18h30**

En période de vacances → Du lundi au vendredi **de 9h à 12h et de 16h à 18h30**

Pour nous contacter :

Par courrier : ALSH les Lilas - 113 avenue Philippon 64000 PAU

Par téléphone : 05 59 84 28 01 ou par email : leslilas@leolagrangepau.fr

Nos Tarifs :

	PAU	HORS PAU
Journée sans repas	11,50 €	16,50 €
Journée avec repas	15,24 €	20,24 €
Matin	9 €	11,50 €
Après - Midi	9,50 €	12 €
Repas	3,74 €	



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES LILAS
113 Avenue Philippon - PAU
05 59 84 28 01 - leslilas@leolagrangepau.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Mise à jour 2021

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Les Lilas fonctionne les mercredis et vacances scolaires.
Il dépend de la Maison Pour Tous Léo Lagrange de Pau.

Les Horaires des mercredis et vacances scolaires :

- L'ALSH accueille les enfants de 7h30 à 18h30.
- Les parents sont tenus de respecter les temps d'accueil pour l'arrivée et le départ de leur enfant pour favoriser le bon déroulement des activités prévues.

Horaires d'accueil des familles :

- Arrivée le matin : de 7h30 à 9h (ou plus tôt si sortie du groupe)
- Départ le matin : de 11h30 à 12h
- Arrivée en fin de matinée : de 11h30 à 11h50
- Repas : 11h45/12h-13h
- Arrivée / Départ en début d'après-midi : de 13h30 à 14h
- Départ en fin d'après-midi : 17h - 18h30

Ces horaires peuvent être modifiés en cas de sortie : l'équipe préviendra enfants et parents en amont. En cas de pique-nique, celui-ci doit être fourni par les parents le matin même.

Horaires des activités :

- De 9h30 à 11h30
- De 14h à 16h30 (temps de sieste pour les plus petits)

Le respect de ces horaires permet un meilleur fonctionnement des groupes.



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES LILAS
113 Avenue Philippon - PAU
05 59 84 28 01 - leslilas@leolagrangepau.fr

Modalités d'inscription :

- 72 heures minimum avant le premier jour de présence de l'enfant, l'Accueil de Loisirs doit ***obligatoirement avoir un dossier complet.***

Ce dossier comprend :

- La fiche de renseignements et fiche sanitaire complétées avec le plus grand soin
- La copie des vaccins
- Une attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours,
- La copie de l'attestation Sécurité Sociale/carte Vitale
- La copie de la carte d'identité / passeport de l'enfant,
- Tout justificatif de prise en charge financière ou accordant une réduction de tarif

La famille s'engage à signaler toute modification d'information (coordonnées, renouvellement d'assurance...) au plus vite à la direction.

- En plus de ce dossier, les inscriptions se font à la demi-journée ou à la journée complète, avec ou sans le repas.
- Ces inscriptions s'effectuent directement au bureau durant les permanences ou via le site internet de Léo Lagrange (onglet enfance jeunesse => ALSH les Lilas)
- Une confirmation de la réservation vous sera faite par retour de mail pour les inscriptions réalisées en ligne.

En cas d'absence de l'enfant :

- Si l'enfant est malade : les parents sont tenus de prévenir l'accueil de loisirs (téléphone ou mail), et doivent faire passer un certificat médical justifiant cette absence dans les 5 jours. Si ces 2 conditions ne sont pas remplies, l'inscription initiale sera facturée.
- Une absence pour un autre motif doit être anticipée et se fait obligatoirement par écrit (mail, courrier) au moins 3 jours ouvrés avant la date à annuler (exemple : mail envoyé le vendredi pour annuler le mercredi ou jours suivants).
- En cas de motif sérieux imprévu : contacter l'équipe de direction.

En cas d'annulation 3 jours avant la date d'inscription (quel que soit le motif), le repas restera à la charge des parents, puisque la commande des repas se fait à l'avance.



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES LILAS
113 Avenue Philippon - PAU
05 59 84 28 01 - leslilas@leolagrangepau.fr

L'arrivée et le départ de l'enfant :

- **Lors de l'arrivée :**

- Signature de la feuille d'émargement à l'entrée de l'accueil (case arrivée)
Pour tout départ avant 17h merci de le stipuler dans la case observation
- Un membre de l'équipe prendra en charge votre enfant à ce moment-là.

Seul votre / vos enfant(s) sont autorisés à rentrer dans les locaux (exception du bureau / accueil)

- **Lors du départ :**

- Signature de la feuille d'émargement à l'entrée de l'accueil (case départ)
- Un membre de l'équipe vous prendra en charge afin que vous puissiez récupérer votre / vos enfant(s)

Seules les personnes autorisées sur la fiche de renseignements sont autorisées à quitter le centre avec l'enfant.

- En cas d'autorisation exceptionnelle, un écrit sera demandé aux parents (courrier/mail).
- Les enfants de plus de 10 ans peuvent être autorisés à quitter seul nos locaux (Uniquement si l'autorisation est complétée sur la fiche de renseignement)
- Un parent ne pourra pas venir chercher son enfant sur un lieu de sortie, sauf cas **exceptionnel** et avec l'accord de la direction.

Nous demandons aux parents de bien vouloir respecter les places de stationnement spécifiques : personnes handicapées et emplacements minibus.

Les retards :

- L'accueil de loisirs ferme à 18h30. En cas de retard **exceptionnel**, les parents sont tenus d'appeler le centre, afin de permettre à l'équipe de s'organiser. Cet appel permet également de rassurer l'enfant.
- En cas de retard non averti et si aucun responsable de l'enfant n'est joignable, l'accueil de loisirs est tenu de faire un signalement aux autorités compétentes.
- En cas de retards répétés, la direction se réserve le droit de prendre des mesures.



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES LILAS
113 Avenue Philippon - PAU
05 59 84 28 01 - leslilas@leolagrangepau.fr

L'état de santé de l'enfant :

- L'état de santé de l'enfant doit être compatible avec la vie en collectivité.
- Si un enfant présente des symptômes en cours de journée, l'équipe contactera les parents au plus vite.

En cas d'allergie, de régime alimentaire, de handicap, ou toute situation de santé particulière, le dossier administratif de l'enfant doit en faire mention, et être tenu à jour en cas d'évolution.

- Un Projet d'Accueil Individualisé peut être mis en place dans le cadre de l'accueil d'un enfant porteur de handicap ou présentant des troubles de santé.
- En cas d'accident, si l'état de santé de l'enfant le nécessite, la direction contactera les services d'urgence, puis la famille. Si nécessaire, l'enfant sera dirigé vers les urgences du service hospitalier. Les frais occasionnés restent à la charge de la famille.

Les effets personnels :

- L'Accueil de Loisirs ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou de détérioration des objets personnels. Les téléphones, ou tout autre objet de valeur n'ont pas leur place au sein de l'accueil de loisirs.
- Les signes d'appartenance religieuse n'ont pas vocation à être exposés au centre. Nous demandons aux enfants comme aux adultes présents dans la structure de respecter le caractère laïc de notre association.
- Pour les enfants d'âge maternel, les parents sont priés d'apporter une tenue complète de rechange dans le sac de l'enfant, ainsi qu'un doudou pour les enfants en ayant besoin pour la sieste

Nous conseillons aux parents de marquer le nom de l'enfant sur ses rechanges ou casquette, manteaux...



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES LILAS
113 Avenue Philippon - PAU
05 59 84 28 01 - leslilas@leolagrangepau.fr

Attitude et comportement :

- Les enfants sont tenus de respecter les adultes ainsi que les autres enfants présents dans la structure ou rencontrés lors d'une activité ou d'une sortie. La même exigence est évidemment demandée aux encadrants et aux parents.
- Les parents seront informés le jour même par l'équipe d'animation et/ou de direction de tout incident arrivé dans la journée.
- En cas de manquements répétés à la discipline, des mesures pourront être prises.

Païement et Facturation :

- Le paiement s'effectue à l'inscription
- Celui-ci doit obligatoirement être réalisé afin de valider définitivement la réservation de votre / vos enfant(s) (sous réserve de places disponibles).
- Une facture définitive est établie mensuellement (**disponible à la demande**)
- En cas de difficultés dans le règlement des factures, nous invitons les familles à prendre contact avec la direction.
- En cas d'impayés la direction aura recours à un service de recouvrement. (L'enfant ne pourra plus être accepté au sein de la Maison Pour Tous Léo Lagrange)

Le présent règlement est valable à compter du 1er juillet 2021, et sera révisable en fin d'année.